

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERIONS.

Annances, la ligne... 30. Réclames... 75. Faits divers... 10.

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 Août 1875.

Chronique générale.

On lit dans l'Echo universel :

« Avant son départ, M. Thiers avait eu une assez longue entrevue avec M. le ministre des affaires étrangères, et l'on assure que la conversation de ces deux hommes d'état a uniquement porté sur la question de l'Herzégovine. »

« C'est M. Thiers, à ce qu'on nous affirme, qui a fait prier M. le duc Decazes de vouloir bien conférer avec lui. »

« Nous ajouterons que, quelques jours auparavant, l'ex-président avait eu un entretien avec le prince Orloff au sujet du rôle que la France pourrait être appelée à jouer en vue de certaines éventualités qui pourraient se produire relativement à la question d'Orient. Nous croyons savoir, en outre, que le grand-duc Constantin assistait à cette entrevue. »

« Quant à son entretien avec M. le duc Decazes, M. Thiers tenait beaucoup à conférer avec le ministre des affaires étrangères, en prévision des entrevues qu'il doit avoir en Suisse avec le prince Gortschakoff. »

En reproduisant cette note, plus ou moins officieuse, un journal radical fait observer que l'Echo est un « journal du centre droit. » Ce n'est pas tout-à-fait exact, l'Echo est tout simplement le journal de M. Savary.

On prête à M. Wallon, dit l'Opinion nationale, l'intention de demander à l'Assemblée, lors de la discussion du budget de 1877, une augmentation des crédits alloués au département de l'instruction publique, afin de mettre l'Université de France en état de lutter contre les universités catholiques.

On s'entretient beaucoup de l'arrestation définitive d'un chef de bureau à l'assistance publique, qui, après avoir été mis en état d'arrestation, il y a six mois, en même temps qu'un de ses subordonnés, avait été relâché ensuite.

Le ministre de l'intérieur a envoyé à tous les préfets une circulaire pour régler la première application de la nouvelle loi sur la vérification des élections des conseillers généraux.

On annonce que des pourparlers viennent d'être entamés par les gouvernements français et anglais afin d'arriver à une réduction du tarif télégraphique entre les deux pays.

Le nombre des états-civils de Paris reconstruits s'élève à 1,200,000 ; mais, en dépit des recommandations répétées faites aux intéressés, il en reste encore plus de 800,000 à rétablir.

Nous devons mentionner un inexplicable redoublement d'aigreur de la presse prussienne à l'égard de la France.

Il est presque superflu de dire que l'appel de nos réservistes, cette mesure si modestement, si incomplètement légale, est exploitée par les journaux à la dévotion de M. de Bismark comme un indice flagrant de nos éternelles velléités belliqueuses. Mais la passion hostile tourne à la manifeste bouffonnerie dans un article de la Gazette de l'Allemagne du Nord qui affirme que les jésuites ont fait recevoir, en 1874, 773 candidats à Saint-Cyr, 243 à l'Ecole polytechnique et 447 à l'Ecole navale !...

On sait que le chiffre normal des admissions à Saint-Cyr est de 300, et que très-rarement on le porte à 400. Les jésuites, d'après la Gazette de l'Allemagne du Nord, auraient donc fait recevoir à Saint-Cyr trois ou quatre cents candidats de plus qu'il n'est entré d'élèves à cette Ecole.

On lit dans le Courrier de France :

On nous assure que, dans la soirée du 23, à Orsay, à la suite d'un concert d'orphéons, quelques personnes dans la foule auraient crié, comme à Ville-d'Avray : Vive l'empereur ! Ces cris auraient d'ailleurs été accueillis aussitôt par des sifflets.

L'Echo universel annonce que l'instruction relative au banquet bonapartiste de Ville-d'Avray est terminée.

Elle relèverait à la charge des personnes mises en cause le délit de trouble public et de cris séditieux.

LES RÉSERVISTES.

Cette année, cinq corps d'armée seulement sont appelés à prendre part aux grandes manœuvres exécutées en vertu de l'article 28 de la loi d'organisation générale. L'année dernière, le ministre avait mis en mouvement un plus grand nombre de corps ; mais l'appel des réservistes de 1867 occasionne pour cette fois un certain accroissement de dépenses, lequel, sans doute, entraîne la nécessité pour le budget de la guerre de réduire d'autant les frais des grandes manœuvres. Puis, l'allocation de M. de Cisse, à propos de l'anniversaire de Saint-Privat, montre que le gouvernement se préoccupe d'enlever à nos affaires militaires tout sens qui pourrait prêter à l'équivoque.

Toutefois, il est bon de faire remarquer qu'en Allemagne les grandes manœuvres de corps d'armée, en automne, se pratiquent d'une manière générale. Les opérations du siège de Coblenz ont commencé dès le 4<sup>er</sup> août ; la garde opérera, du 2 au 20 septembre, sur le territoire de Priegnitz, entre le Mecklembourg et l'Elbe.

De même, notons en Prusse une coutume qui n'a pas encore réussi à s'acclimater en France. Les élèves de troisième année de l'Académie de guerre viennent de terminer leur voyage d'état-major ; il a duré du 4<sup>er</sup> au 22 juillet. Prochainement le grand état-major, 40 officiers, sous la conduite de M. de Moltke, doivent explorer la Silésie, en prenant pour point de départ la ville de Greiffenberg, sur la Gneiss. Les régions maritimes, Kiel et Wilhelmshaven, ont été étudiées par l'état-major du 4<sup>er</sup> corps, celui de la Saxe. Enfin, un détachement de 15 officiers de l'état-major et de l'Académie de guerre vient de terminer, sous la conduite de M. Bothmer, lieutenant gé-

néral de l'armée bavaroise, une excursion dans les environs de Munich. Nous ne connaissons pas les voyages spéciaux que, chaque année, les aides M. de Moltke font régulièrement à l'étranger.

Ces détails, donnés par l'excellente Revue militaire de l'étranger, montrent combien nous avons encore à faire, avant d'atteindre, au point de vue scientifique, l'organisation prussienne.

Mais revenons à nos cinq corps d'armée, qui doivent, cette année, exécuter de grandes manœuvres, ce sont : les 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>.

Le 3<sup>e</sup> corps est celui de Rouen, placé sous le commandement du général Lebrun. Il comprend les deux divisions d'infanterie Jolivet, à Paris, et de Brauer, à Rouen, la brigade de cavalerie de Vendevre, à Evreux, et la brigade d'artillerie René, à Versailles. Rappelons, pour les réservistes, que la troisième région du corps d'armée s'étend aux départements du Calvados, Eure, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise (arrondissements de Mantes et de Versailles), de la Seine (cantons de Courbevoie et de Neuilly, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris.)

Le 5<sup>e</sup> corps a son quartier général à Orléans, sous les ordres du général Bataille ; il se compose des deux divisions d'infanterie de Colomb, à Paris, et Berthaut, provisoirement aussi à Paris, de la brigade de cavalerie Charlemagne, à Vendôme, de la brigade d'artillerie de Salignac-Fénelon, à Orléans, de la division de cavalerie Halna du Fretay, à Melun.

La 13<sup>e</sup> circonscription comprend les départements du Loiret, Loir-et-Cher, Seine-et-Marne, Yonne, Seine-et-Oise (arrondissements d'Etampes et de Corbeil), et Seine (cantons de Charenton et de Vincennes, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, et 12<sup>e</sup> arrondissements de Paris).

On dit que les manœuvres seront commandées respectivement, et l'un contre l'autre, par le général Berthaut et par le général Halna du Fretay.

Le 13<sup>e</sup> corps est au centre, à Clermont-Ferrand, commandé par le général Picard, avec deux divisions d'infanterie ; Tixier, à Lyon, et la seconde à Saint-Etienne, la brigade de cavalerie Briant, à Moulins, et la brigade d'artillerie Davout, à Clermont-Ferrand.

Dans cette région se trouvent les départements de l'Allier, Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal et Rhône (cantons de l'Arbresle, Condrieu, Limouest, Mornant, Saint-Symphorien, Saint-Laurent et Vauguery).

Le 15<sup>e</sup> corps d'armée, à Marseille, est commandé par le général Espivent, qui a pour chef d'état-major le général Lewal, un des officiers réputés les plus instruits de la jeune armée. L'infanterie compte les deux divisions Courson de la Villeneuve, à Nice, et Martineau-Deschenetz, à Avignon, la brigade de cavalerie Guyon-Vernier, à Marseille, et la brigade d'artillerie Bonvalet, à Valence. Font partie de cette région les départements des Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Corse, Var, Vaucluse et Bouches-du-Rhône.

Enfin le 18<sup>e</sup> corps, à Bordeaux, sous les ordres du général de Rochebouet, compte les deux divisions d'infanterie Conseil-Dumesnil, à Bordeaux, et Pourcet, à Bayonne ; la brigade de cavalerie Petit à Libourne, et la brigade d'artillerie de Franchessin, à Tarbes. Les départements de la Charente-Inférieure, Gironde, Landes, Basses et Hautes-Pyrénées appartiennent au 18<sup>e</sup> corps.

A propos de ces grandes manœuvres, le

ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire, dont l'Avenir militaire reproduit les principaux passages. Il est dit que les généraux se conformeront aux programmes vus et approuvés par le ministre de la guerre. En présence de cette prescription supérieure, il est permis de se demander si les chefs de corps auront une part suffisante d'initiative, ce qui est l'objet principal de l'institution. Si tout est réglé d'avance comme une bataille du Cirque, à quoi bon les manœuvres ?

La circulaire pourvoit aux détails du rassemblement des réservistes. A leur arrivée au dépôt, tous les réservistes qui ont déjà été appelés sous les drapeaux à un titre permettant de les considérer comme exercés, rejoindront les bataillons actifs ; les opérations concernant l'équipement et l'armement devront être achevées de manière à ce que les réservistes soient dirigés du dépôt aux corps vingt-quatre heures après leur arrivée. Voilà deux points encore à noter : tout d'abord, on expérimentera avec quelle rapidité il est possible de mobiliser les réserves ; puis, les compagnies seront portées, en partie du moins, à l'effectif prévu par la loi sur les cadres, nouvel élément d'intérêt pour les manœuvres de cette année.

Le ministre recommande le cantonnement ; mais il ne l'ordonne pas d'une manière générale ; aussi les troupes devront emporter leur matériel de campement, en campagne. L'essai nous paraît trop timide ; il faudrait pourtant éprouver la méthode du cantonnement, qui réussit si bien à l'armée allemande.

Les troupes porteront dans le sac deux jours de vivres de réserve ; elles seront suivies, par voitures, d'un jour de vivres : on n'affecte aux régiments que cinq voitures de bagages ; on se rappelle les énormes impédiments de nos troupes en 1870 ; il faut arriver à des errements nouveaux. Pour les convois de ravitaillements, aussi bien que pour les colonnes de munitions, le ministre tente également des essais d'un grand intérêt.

Ajoutons que chaque officier doit être pourvu d'un exemplaire de la carte de France, comprenant la zone des manœuvres ; on distribuera aux sous-officiers des cartes au 160,000<sup>ème</sup>, obtenues à l'aide de presses automatiques dont les corps d'armée viennent d'être pourvus.

Une seconde circulaire du ministre règle spécialement l'instruction que doivent recevoir les réservistes. Les hommes de la classe 1867 se sont trouvés dans des positions très-diverses : 53,488 ont fait partie de l'armée active ; 88,455 ont été incorporés dans la mobile et n'ont servi que pendant la guerre ; enfin, 4,709 n'ont jamais été exercés.

Ces chiffres prouvent ce qu'il faut penser de ces contingents de 400,000 hommes que l'empire prétendait appeler chaque année sous les drapeaux et dont la présence était payée effectivement par le budget.

La première catégorie des réservistes prendra part à tous les exercices des troupes. Quant aux deux dernières catégories, le ministre fixe un programme particulier, école du soldat et de tirailleurs, etc. Dans les corps qui prennent part aux grandes manœuvres, les mobiles marcheront avec les camarades, à l'exception toutefois de ceux dont l'instruction serait reconnue complètement insuffisante. La distinction prendra beaucoup de temps ; mais il faut faire la part d'une première expérience.

C'est aussi parce que le système des réserves de la loi de 1872 fonctionne pour la première fois, qu'il faudrait, en outre des cir-

culaires spéciales entre le ministère et les corps d'armée, multiplier davantage les avis au public. Celui-ci ne sait pas trop à quoi s'en tenir sur les formalités, sur les cas d'exemption, etc. On demande si on enverra des ordres d'appels individuels : oui sans doute, pour cette fois ; mais pourquoi ne pas avertir d'avance le public ?

On demande encore ce que devront faire ceux qui, pour un motif quelconque, n'ont rien reçu, à qui ils doivent s'adresser. *Quid*, de ceux qui se trouvent en voyage, aux colonies, à l'étranger ? Quelle est la règle admise pour les dispenses ? Les années suivantes, quand on aura pris l'habitude des appels, tout ira de soi ; mais actuellement, on se fait des inquiétudes de tout et sur tout ; il faudrait que l'administration s'expliquât nettement, par voie d'affiches, de communication à la presse, etc., sur tous les points douteux.

Enfin, et ce n'est point là le moindre sujet d'agitation, beaucoup de pauvres gens en sont réduits à redouter, pour la subsistance de leurs familles, cette absence de vingt-huit jours, signifiée un peu brusquement, à peine avec un mois d'avance. Plus tard, on prendra des mesures ; mais maintenant comment se tirer d'affaire ? A ce titre, nous recommandons le vote du conseil municipal d'Amiens, qui vient de voter une subvention de 2,800 francs, pour subvenir aux premiers besoins des familles les plus nécessiteuses des réservistes de 1867. C'est là, pour nous, la véritable solution ; il appartient aux communes de pourvoir à ces cas spéciaux, elles seules peuvent le faire en connaissance de cause, avec discernement, partant avec profit. C'est ainsi, du reste, que les choses se passent en Allemagne. — *Louis Jezierski.*

## Etranger.

### ITALIE.

On écrit de Rome à l'Agence Havas :

Le gouvernement n'a découvert, jusqu'ici, aucun complot d'enrôlement pour l'Herzégovine ; cependant, il est avéré qu'un certain nombre d'Italiens, de Romains entre autres, sont allés offrir leur coopération aux insurgés. La plupart sont des ex-garibaldiens, retour de Dijon et de Mentana. Le départ *ad hoc* d'une quinzaine de Romains est chose notoire. Ils ont avoué d'avance où ils allaient ou bien écrit ensuite où ils étaient. De confidences échappées à plusieurs, il résulterait qu'il n'y a pas précisément, à Rome, un complot d'enrôlement, mais qu'il y a « quelqu'un », un négociant sujet chrétien de la Turquie, qui met les volontaires en rapport avec « certaines personnes » à Venise.

Il est aussi impossible au gouvernement d'empêcher cela qu'il lui était impossible en 1870-71 d'empêcher les volontaires garibaldiens de se diriger à la sourdine sur Chambéry, et qu'il lui est impossible actuellement encore d'empêcher les volontaires carlistes de filer en tapinois sur Marseille. Des lettres du théâtre de l'insurrection portent que les Italiens qui viennent s'enrôler sont accueillis aux cris de : *Vive l'Italie ! Vive Garibaldi !*

C'est, paraît-il, dans la première huitaine d'octobre que l'empereur Guillaume rendra sa visite au roi d'Italie, à Milan ; mais il est inexact que la cour du Quirinal ait déjà reçu l'avis officiel de l'arrivée du vieux souverain.

Florence se dispose à célébrer par de grandes fêtes le quatrième centenaire de Michel-Ange. L'administration des beaux-arts vient de déléguer M. Barbey de Jouy pour représenter le Louvre à ces fêtes, qui seront inaugurées le 12 septembre.

### ALLEMAGNE.

On mande de Neuzatz au *Nouveau Fremdenblatt* :

Des voyageurs arrivés ici de Belgrade assurent qu'il régnait une immense agitation en Serbie. Le prince Milan se trouve dans le plus grand embarras ; il a déclaré ne pouvoir répondre de la paix que tout au plus encore une quinzaine de jours. La guerre ou l'abdication, telle est l'alternative que lui posent le peuple et l'armée. Des compagnies entières sans uniformes, mais entièrement armées et équipées, quittent le pays pour aller rejoindre les insurgés.

### ESPAGNE.

Des renseignements sûrs nous permettent d'annoncer qu'il est très-sérieusement question du mariage de don Alphonse avec la fille aînée du duc de Montpensier. Tel serait le résultat des conférences qui ont eu lieu récemment entre le prince et la reine Isabelle, à Randan.

On doit également rattacher à ce projet la récente nomination du duc de Montpensier, qui n'aurait été appelé à Madrid pour faire partie du haut conseil ayant la direction de la guerre qu'en vue de ce très-prochain mariage.

**Télégraphie carliste.** — Elizondo, 23 août. — Grande victoire. La division alphonstiste Arrando a été mise en complète déroute. Officiers et soldats se réfugient à Puyceda à la débâdada, traversant le territoire français avec armes et bagages.

Malgré l'arrivée de Jovellar à la Seo de Urgel, Saballs et Castells espèrent remporter d'autres victoires.

Notre citadelle et le *Castillo* n'ont pas encore été entamés. Point de brèche.

Les alphonstistes ont déjà cinq batteries.

1° Près de la Porte de la Princesa, à mille mètres, six pièces de 42 ;

2° Sur le mont Avisà, à mille mètres, quatre krupps et six placencias ;

3° Sur le mont Montfirrer, à sept cents mètres, deux canons de 42, deux krupps et deux mortiers de 27 ;

4° Sur le mont Corp, à cinq cents mètres, quatre pièces de 42 ;

5° Sur le Pla de las Forcas, à deux mille cinq cents mètres, deux krupps et deux placencias.

Total : trente pièces.

Malgré la supériorité de leur artillerie, nous avons déjà démonté plusieurs fois ces batteries, et elles n'ont jamais éteint le feu des nôtres.

L'explosion à Barcelone du bateau *Express* a beaucoup découragé les assiégeants, qui commencent à trouver leur entreprise plus difficile et bien plus longue qu'ils ne l'avaient annoncée.

La foi des assiégés dans leur triomphe est inaltérable.

Tolosa, 23 août. — Les alphonstistes sont toujours sur la défensive et se bornent à incendier nos récoltes, expulser ou emprisonner nos familles, bombarder nos villes ouvertes et calomnier à la fois nos chefs et nos populations.

Aucun de nos généraux n'a été arrêté, et l'enthousiasme de nos provinces est chaque jour plus grand.

Le gouvernement de Madrid est combattu de plus en plus par l'élément républicain, dont les chefs, Ruiz Zorilla et Castelar, sont parfaitement unis aujourd'hui.

Quant à la scission des groupes historiques (modérés) ou progressiste (coalition de Cadix), elle devient de plus en plus menaçante pour don Alfonso.

Les Isabellistes s'organisent partout, et, le projet de *liberté des cultes* aidant, finiront par renverser et expulser les alphonstistes.

### AMÉRIQUE DU SUD.

**Les événements de l'Equateur.** — *Assassinat du président de la République.*

Les journaux français ont publié la nouvelle suivante :

« Une dépêche arrivée au Vatican annonçait l'assassinat du président de la République de l'Equateur. Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves. »

En lieu officiel on n'a aucune connaissance de la dépêche envoyée au Vatican ; mais il est arrivé à Londres et à Paris, deux télégrammes annonçant que le fait est vrai et que le président de la République de l'Equateur, Garcia Moreno, a été assassiné il y a cinq jours.

Comment ? par qui ? on ne le sait pas encore. La première nouvelle de l'événement est arrivée à Londres, chez le consul général. Cette dépêche venait de Panama, et disait ceci : *Le président a été assassiné. Le pays est tranquille.*

Cette dépêche fut transmise à Paris ; aussitôt le consul général à Paris télégraphia à Panama, et reçut par le câble cette dépêche laconique : *Es verdad* (c'est vrai). Il faudra attendre quelques jours pour avoir de plus amples détails sur les événements qui se sont déroulés dans les provinces de l'Equateur.

Le président assassiné était Garcia Moreno, l'une des figures les plus énergiques des peuples américains du Sud, depuis Bolivar. Il s'était voué à la régénération de ce petit pays, en étant devenu le maître, y avait fait marcher la civilisation, y avait établi un chemin de fer, des routes, mais, malheureusement avait fait beaucoup fusiller.

Après avoir été deux fois au pouvoir, il avait été réélu en 1867 ; ses fonctions expirant cette année, il avait été encore réélu il y a quelque temps, et c'est probablement avec sa nouvelle institution présidentielle que l'assassinat a coïncidé.

Garcia Moreno avait environ soixante ans. C'est depuis dix ans le cinquième ou sixième président des Républiques américaines qui meurt ainsi. On voit que la position de chef d'Etat dans les heureuses contrées de la libre Amérique n'est pas positivement très-enviable.

La rédaction de la dépêche qui a transmis cette nouvelle nous remet en mémoire la fameuse dépêche d'un préfet de Louis-Philippe au moment de la sanglante insurrection de Lyon :

« Les insurgés se sont installés à l'Hôtel-de-Ville ; ordre parfait. »

## Nouvelles militaires.

La physionomie de la capitale était curieuse pendant toute la journée de mardi. Des groupes compacts ont stationné devant les affiches émanant du ministère de la guerre, qui convoquent pour le 2 septembre tous les réservistes de la classe 1867. Dans les quartiers populeux, ces affiches ont été soigneusement lues et expliquées. Il n'y a eu aucun incident, et tous les appelés se rendront à onze heures le jour indiqué dans les casernements que le placard leur désigne.

Le ministre de la guerre vient d'instituer un service topographique à l'état-major de chaque corps d'armée.

Ce service, placé sous la direction d'un officier d'état-major, sera chargé de la conservation des archives topographiques du corps d'armée, et aura à établir tous les croquis et cartes nécessaires aux manœuvres, ainsi qu'à tenir au courant les feuilles de la carte de France.

Les régiments de zouaves, qui n'avaient jusqu'ici que des clairons et des tambours, vont avoir, comme tous les autres régiments d'infanterie, une musique militaire.

Aucun grand-duc de Russie n'assistera cette année aux manœuvres de l'armée allemande.

Ce fait paraît avoir causé à Berlin une assez grande sensation.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### APPEL DE LA CLASSE DE 1867.

Au sujet de l'appel sous les drapeaux des réservistes de la classe de 1867, M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser à MM. les sous-préfets et maires du département la circulaire suivante :

Messieurs,

Le rappel de la classe de 1867 sous les drapeaux ayant été résolu en exécution des dispositions de l'article 43 de la loi du 27 juillet 1872, M. le ministre de la guerre a décidé que les réservistes de cette classe qui ne sont pas dispensés des manœuvres ou exercices par ses instructions antérieures (1), seront appelés à l'activité pendant 28 jours, sauf les exceptions ci-après :

1° Les soutiens de famille, à l'exclusion de ceux désignés en vertu de l'article 7 de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868 ;

2° Les réservistes faisant partie du corps des gardiens de la paix de la ville de Paris ;

3° Les hommes domiciliés en Algérie ;

(1) Circulaire du 10 avril 1875. — Sont considérés comme non-disponibles et cesseront jusqu'à nouvel ordre d'être assujettis aux obligations militaires imposées aux disponibles ou réservistes de l'armée active, tous les réservistes de l'armée de terre et de l'armée territoriale employés dans les compagnies de chemins de fer, dans l'administration des postes, dans celles des lignes télégraphiques, dans les établissements de la marine ou de la guerre, dans le corps forestier ou dans les douanes.

4° Les réservistes des communes du Midi éprouvées par les inondations, que, par égard pour leurs foyers.

Cette convocation pour une période de courte durée est la première application des prescriptions de la loi relatives à l'instruction des réserves, et, pour que l'expérience soit aussi complète que possible, il est né-cessaire que chacun y réponde. En dehors des catégories précitées, aucun réserviste de la classe de 1867 ne doit être dispensé de obligations que lui impose la loi dans cette circonstance, et M. le ministre est décidé à repousser formellement toutes les demandes fondées sur des motifs d'intérêt personnel qui pourraient être faites en vue de s'y soustraire.

Les réservistes de la classe de 1867 qui étaient pourvus d'un grade au moment de leur renvoi dans leurs foyers seront placés dans les compagnies, escadrons ou batteries avec ce grade. Il est bien entendu que cette mesure n'est applicable qu'aux grades obtenus dans l'armée régulière, à l'exclusion de ceux conférés, à quelque titre que ce soit, dans la garde nationale mobile ou les corps mobilisés.

Les réservistes du 9<sup>e</sup> corps d'armée seront convoqués pour le 3 septembre prochain.

Pour la convocation des hommes, les commandants des bureaux de recrutement feront usage des ordres d'appel préparés à l'avance qu'ils ont entre les mains. Un ordre de route sera notifié à tout réserviste convoqué, signalé par le corps au commandant de recrutement comme n'ayant pas rejoint ; cet homme, immédiatement recherché, sera déclaré insoumis, quand il y aura lieu, à l'expiration des délais déterminés par l'article 230 du Code de justice militaire modifié. (Loi du 18 mai 1875.)

Il ne pourra être accordé de sursis de départ que pour cause de maladie constatée. Aussitôt que les malades, laissés momentanément rétablis, les commandants de recrutement les mettront en route.

Ces hommes seront conservés sous les drapeaux pendant un temps égal à la durée de la période d'exercices.

Les hommes qui encourront des punitions sur la demande des chefs de corps, devront être maintenus dans ces corps par MM. les commandants de corps d'armée, jusqu'à l'expiration des punitions qui leur auront été infligées. A moins de circonstances exceptionnelles, les punitions de prison seront toujours subies intégralement.

Il sera rendu compte à M. le ministre de la guerre, par MM. les commandants de corps d'armée, des punitions de salle de police et de prison infligées aux réservistes de la classe de 1867 dans les corps placés sous leurs ordres.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien concourir, en ce qui vous concerne, à l'exécution des dispositions qui précèdent.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le préfet, J. MERLET.*

### AUX SOLDATS DE LA RÉSERVE.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle publie la lettre d'un officier supérieur qui donne aux réservistes de la classe de 1867, appelée, comme on sait, à la fin du mois d'août, des instructions de détails utiles à reproduire :

Partez de chez vous avec deux chemises, six mouchoirs de poche, quatre paires de chaussettes et un morceau de savon ; faites un paquet de tout cela sous une double courroie à poignée ; ajoutez au paquet une petite boîte contenant deux rasoirs si vous avez la bonne habitude de vous raser vous-même.

Laissez vos chapeaux à la maison, coiffez-vous d'une toque ou d'une casquette molle, prenez un gilet de flanelle long et sans manches ; ayez des bretelles, un caleçon non collant et de fortes chaussures.

En arrivant au régiment, vos souliers, votre gilet, vos bretelles, votre caleçon, vos chemises, vos mouchoirs, vos chaussettes, votre savon et vos rasoirs vous seront laissés. Le surplus de vos effets sera roulé dans vos courroies, étiqueté et déposé au magasin du régiment pour vous être rendu le jour de votre départ.

Vous comprenez pourquoi tout effet superflu doit être banni de votre habillement civil : un chapeau, des faux-cols, etc., grossiraient inutilement votre bagage et embarrasseraient les magasins.

Choisissez vos chemises amples et solides ;



